

Fonds de Développement Régional I
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion,

I- Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du « Fonds de Développement Régional I » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 40 381 165 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 78 024 DT.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

2.1 – Absence d'informations financières récentes de la participation SOVIE :

Le portefeuille titres du Fonds de Développement Régional I inclut 39 000 actions SOVIE valorisées à hauteur de 877 031 DT et dégageant une moins-value latente de 3 022 969 DT au 31 décembre 2023. La valorisation de cette participation a été réalisée selon la méthode de la valeur mathématique sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

L'absence d'informations financières récentes auditées de cette participation ne permet pas d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la juste valeur.

2.2 – Valorisation de la participation Berg Life Sciences :

Le portefeuille titres du Fonds de Développement Régional I inclut 857 actions Berg Life Sciences valorisées à hauteur de 2 345 164 DT et dégageant une plus-value latente de 845 164 DT au 31 décembre 2023. La valorisation de cette participation a été réalisée selon la méthode de la moyenne entre le Discounted Cash Flow et la valeur mathématique sur la base des états financiers audités au 31 décembre 2023.

L'opinion avec réserves du commissaire aux comptes de cette société sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 de la société ne permet pas d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la juste valeur de la participation.

Le fondement de l'opinion avec réserve se base sur la non prise en compte au niveau des états financiers de l'impact éventuel de l'affaire intentée par le laboratoire italien Chiesi Pharmaceutici SPA.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire CDC Gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

AMC Ernst & Young

Achraf GUERMECH

Tunis, le 19 septembre 2024



B I L A N			
(Exprimé en Dinars)			
		Exercice Clos au	
	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres	4-1	34 437 142	34 726 857
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		29 471 087	27 923 157
b - Obligations et valeurs assimilées		3 826 055	5 663 700
c - Autres valeurs		1 140 000	1 140 000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	6 326 238	6 248 370
a - Placements monétaires		5 434 665	5 474 933
b - Disponibilités		891 573	773 437
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	2 903	2 930
AC 4 - Autre Actifs		-	-
Total des actifs		40 766 283	40 978 157
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-4	383 910	383 952
PA 2 - Autres créditeurs divers		1 208	1 349
TOTAL PASSIF		385 118	385 301
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-5	44 503 498	44 793 213
CP 2 - Sommes distribuables		(4 122 334)	(4 200 357)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(4 200 357)	(3 467 572)
b - Sommes distribuables de l'exercice		78 024	(732 785)
TOTAL ACTIF NET		40 381 165	40 592 856
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		40 766 283	40 978 157

ETAT DE RESULTAT (Exprimé en Dinars)			
	Notes	Exercice Clos au	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4-6	1 203 500	459 645
a - Dividendes		1 203 500	459 645
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-7	374 964	314 141
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 578 464	773 786
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-8	(1 499 538)	(1 499 466)
REVENU NET DES PLACEMENTS		78 926	(725 680)
PR 3 - Autres produits		-	5 000
CH 2 - Autres charges	4-9	(902)	(12 105)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		78 024	(732 785)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		78 024	(732 785)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(289 715)	(4 518 541)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	485 224
Frais de négociation		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(211 691)	(4 766 102)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars)

	Exercice Clos	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(211 691)	(4 766 102)
a - Résultat d'exploitation	78 024	(732 785)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(289 715)	(4 518 541)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	485 224
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
a- Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
b- Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(211 691)	(4 766 102)
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	40 592 856	45 358 957
b - en fin d'exercice	40 381 165	40 592 856
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a - en début d'exercice	5 000	5 000
b - en fin d'exercice	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>8 076</u>	<u>8 119</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	<u>-0,52%</u>	<u>-10,51%</u>

Note aux états financiers arrêtés au 31/12/2023**1. Présentation du Fonds**

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional I.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des Finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2^{ème} étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 5 000 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

Visa du CMF : Numéro 0863 du 02/06/2014.

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : ATTIJARI BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4-1 Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 34 437 143 DT et se présente comme suit :

Société	Coût d'acquisition	Intérêts courus brut	Total brut au 31/12/2023	Plus ou moins-value	Solde au 31/12/2023
Portefeuille Actions	30 208 297	-	30 208 297	(737 210)	29 471 087
Obligations Convertibles en Actions	7 766 700	1 056 683	8 823 383	(4 997 329)	3 826 055
Avances sur Comptes Courant Associé	1 650 000	271 597	1 921 597	(781 597)	1 140 000
Total	39 624 997	1 328 280	40 953 277	(6 516 136)	34 437 142

Le Portefeuille Actions se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titre détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2023	Plus ou Moins-Values au 31/12/2023
Actions non cotées							
SEM CHIFA	Agroalimentaire	24 500	2 450 000	372,65	DCF	9 130 034	6 680 034
SOVIE (1)	Agroalimentaire	39 000	3 900 000	22,49	Valeur mathématique	877 031	(3 022 969)
SPCS	Technopole	300 000	3 000 000	22,12	Moyenne DCF / Valeur mathématique	6 634 900	3 634 900
Berg Life Sciences	Pharmaceutique	857	1 500 000	2 736,48	Moyenne DCF / Valeur mathématique	2 345 164	845 164
BYZACENE	Hôtellerie	10 600	1 060 000	0,00	Totalement provisionnée	-	(1 060 000)
UMB	Industrie nautique	70 000	700 000	0,00	Totalement provisionnée	-	(700 000)
EMACER	Industrie céramique	10 000	1 000 000	60,00	Provision limitée à la SOTUGAR	600 000	(400 000)
SIMETAL	Industrie aluminium	10 000	1 000 000	75,00	Provision limitée à la SOTUGAR	750 000	(250 000)
GOLDENCIN	Services et industries culturelles et théâtrales	350	35 000	75,00	Provision limitée à la SOTUGAR	26 250	(8 750)
CYTOPHARMA	Industrie pharmaceutique	440 769	6 149 997	12,50	Transaction récente	5 509 613	(640 385)
POLYSMART	Start up spécialisée dans les jeux-vidéos	123 727	408 300	1,98	Provision limitée à la SOTUGAR	244 980	(163 320)
GALVAMETAL	Galvanisation des métaux	20 000	2 000 000	75,00	Provision limitée à la SOTUGAR	1 500 000	(500 000)
M PACK SA	Industrie Emballages	162 000	1 620 000	7,50	Provision limitée à la SOTUGAR	1 215 000	(405 000)
NOVARINO (2)	Agroalimentaire	1 000	100 000	65,12	Valeur mathématique	65 116	(34 884)
MEDILSYS	Ingénierie informatique	2 632	105 000	23,94	Provision limitée à la SOTUGAR	63 000	(42 000)
TUNISIA HELICOPTER	Epannage agricole	6 800	680 000	75,00	Provision limitée à la SOTUGAR	510 000	(170 000)
Total - Actions non cotés		1 222 235	25 708 297			29 471 087	3 762 790
Actions cotées							
SERVICOM	BTP	1 200 000	4 500 000	0,00	Cours boursier	-	(4 500 000)
Total - Actions cotées		1 200 000	4 500 000			-	(4 500 000)
Total - Portefeuille Actions			30 208 297			29 471 087	(737 210)

(1) La valeur mathématique du titre est calculée sur la base des derniers états financiers audités disponibles et correspondant à l'exercice arrêté au 31/12/2021.

(2) Les derniers états financiers audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 31/12/2022. La valorisation de cette participation est calculée sur la base des états financiers provisoires de l'exercice clos le 31/12/2023.

Les Portefeuilles des Obligations Convertibles en Actions et des Comptes Courants Associés se détaillent comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titre détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2023 hors intérêts courus	Plus ou Moins-Values au 31/12/2023
Obligation convertible en action							
EMACER	Industrie céramique	20 000	2 000 000	100	Dépréciation au même taux que les actions	1 200 000	(800 000)
BYZACENE	Hôtellerie	15 000	1 500 000	74	Dépréciation au même taux que les actions	-	(1 500 000)
POLYSMART (OCA)	Start up spécialisée dans les jeux-vidéos	218 340	1 091 700	5	Dépréciation au même taux que les actions	655 020	(436 680)
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	1 800	180 000	75	Dépréciation au même taux que les actions	135 000	(45 000)
TUNISIA HELICOPTER	Epannage agricole	3 000	300 000	100	Dépréciation au même taux que les actions	225 000	(75 000)
UMB	Industrie nautique	50 000	500 000	10	Dépréciation au même taux que les actions	-	(500 000)
MEDILSYS	Ingénierie informatique	139 500	1 395 000	10	Dépréciation au même taux que les actions	837 000	(558 000)
CYTOPHARMA	Industrie pharmaceutique	80 000	800 000	10	Dépréciation au même taux que les actions	774 034	(25 966)
Total OCA		527 640	7 766 700			3 826 055	(3 940 646)
Avance sur Compte courant associé							
SIMETAL SA	Industrie aluminium		1 000 000		Dépréciation au même taux que les actions	750 000	(250 000)
POLYSMART	Start up spécialisée dans les jeux-vidéos		650 000		Dépréciation au même taux que les actions	390 000	(260 000)
Total CCA			1 650 000			1 140 000	(510 000)

Le détail des intérêts courus sur les obligations et les comptes courants associés se présente comme suit :

Société	Montant brut des intérêts courus au 31/12/2023	Dépréciation au 31/12/2023	Solde net des intérêts courus au 31/12/2023
Obligation convertible en action			
UMB	37 475	(37 475)	-
EMACER	375 575	(375 575)	-
BYZACENE	326 782	(326 782)	-
GOLDENCIN	34 837	(34 837)	-
MEDILSYS	159 167	(159 167)	-
POLYSMART	122 847	(122 847)	-
Total des intérêts courus sur OCA	1 056 683	(1 056 683)	-
Avances sur Comptes Courant Associé			
SIMETAL SA	133 120	(133 120)	-
Polysmart	138 477	(138 477)	-
Total Intérêts courus sur CCA	271 597	(271 597)	-
Total	1 328 280	(1 328 280)	-

4-2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 6 326 238 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Certificats de dépôt	5 500 000	5 500 000
Compte bancaire ouvert chez ATTIJARI BANK	891 573	773 437
Intérêts courus sur certificats de dépôt	14 940	5 049
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	(80 275)	(30 116)
Total	6 326 238	6 248 370

4-3 Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31/12/2023 un solde de 2 903 DT, qui se rattache aux intérêts créditeurs sur compte courant non encore encaissés au titre du quatrième trimestre 2023.

4-4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2023 à 383 910 DT représentant les sommes dues au dépositaire et au gestionnaire :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Sommes dues au gestionnaire	371 897	371 876
Sommes dues au dépositaire	12 013	12 076
Total	383 910	383 952

4-5 Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital initial	44 793 213
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	5
Souscriptions réalisées	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	(289 715)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(289 715)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2023	44 503 498
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	5

4-6 Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève à 1 203 500 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Rubrique	Exercice 2023	Exercice 2022
Dividendes	1 203 500	459 645
Total	1 203 500	459 645

4-7 Revenus des placements monétaires

Cette rubrique s'élève à 374 964 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Rubrique	Exercice 2023	Exercice 2022
Revenus des certificats de dépôt	358 530	299 554
Revenus des comptes de dépôt	16 434	14 587
Total	374 964	314 141

4-8 Charges de gestion des placements

Cette rubrique s'élève à 1 499 538 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Rémunération du gestionnaire	1 487 525	1 487 503
Rémunération du dépositaire	12 013	11 963
Total	1 499 538	1 499 466

4-9 Autres charges

Le solde de cette rubrique s'élève à 902 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Frais et commissions bancaires	707	4 500
Etat impôts et taxes	195	105
Commission sur assurance SOTUGAR	-	7 500
Total	902	12 105

5. Autres notes aux états financiers**5-1 Données par part et ratios pertinents**

Données par part	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Revenus des placements	315,693	154,757
Charges de gestion des placements	(299,908)	(299,893)
Revenus nets des placements	15,785	(145,136)
Autres produits	0,000	1,000
Autres charges	(0,181)	(2,421)
Résultat d'exploitation (1)	15,605	(146,557)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	15,605	(146,557)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(57,943)	(903,708)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	97,05
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(57,943)	(806,663)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(42,338)	(953,220)
Droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(57,943)	(806,663)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(57,943)	(806,663)
Valeur liquidative	8 076,233	8 118,571
Ratios de gestion des placements		
Charges / Valeur liquidative	-3,71%	-3,69%
Autres charges / Valeur liquidative	0,00%	-0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / Valeur liquidative	0,19%	-1,81%

5-2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 487 525 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxes sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.

2- En rémunération de ses services, le « Dépositaire » ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. Ladite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 12 013 DT.

5-3 Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 19 septembre 2024.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.